

**DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

Arrondissement Le Raincy  
Canton de Tremblay en France

---

**COMMUNE DE COUBRON**  
**133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON**

---

**Décision n° : 101 - 25**

**Objet : Contrat de service du pilotage de l'éclairage public n°25124S, avec maintenance associée, et signature de l'avenant au contrat de service « Coubron phase 1 et 2 – 24\_103 et 25\_124 », auprès de la société LE STUDIO LED dut « LSL »**

---

**Le Maire de Coubron,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L2122-23, et L2212-2, alinéa 5,

**VU** la délibération N°20/013 du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la proposition de contrat n°25124S ci-annexée ;

**VU** le contrat n°24\_103S signé par la commune avec LSL le 21/11/2024 ;

**VU** la proposition d'avenant au contrat de service « Coubron phase 1 et 2 – 24\_103 et 25\_124 » ci-annexée ;

**CONSIDERANT** la phase 2 des opérations de relamping mises en œuvre par la commune sur son éclairage de voie publique et au sein de son parc sportif ;

**CONSIDERANT** qu'après l'installation des systèmes reliés LSL, 241 points lumineux seront modernisés, 6 rétrofit et 183 luminaires existants équipés de pilotage dans un périmètre défini de réduction de la consommation énergétique de 63% ;

**CONSIDERANT** le souhait de mettre en place un pilotage intelligent de l'éclairage public pour des économies d'énergie et en faveur de la biodiversité ;

**CONSIDERANT** la proposition financière de contrat de service 25124S, de la société LSL, domiciliée 33 rue de Metz – 92700 Colombes, pour un cout de service de maintenance avec suivi des performances, fixé à 2 580€ HT, révisable selon les modalités de l'article 3.3 dudit contrat ci-annexé ;

**CONSIDERANT** la nécessité en résultant d'unifier la gestion des deux contrats par la signature d'un avenant au contrat de service Coubron phase 1 et 2 – 24\_103 et 25\_124 ;

**CONSIDERANT** que le contrat est à conclure pour une durée de 10 ans à compter de sa date de notification ;

**D E C I D E**

**DE SIGNER** le contrat de service pilotage de l'éclairage public n°25124S, avec maintenance associée, annexé à la présente, avec la société LSL, domiciliée 33 rue de Metz, 92700 Colombes, pour un cout fixé à 2 580€ HT / an.

**DIT** que le contrat est conclu pour une durée de 10 ans à compter de sa date de notification.

**DE SIGNER** l'avenant au contrat de service Coubron phase 1 et 2 – 24\_103 et 25\_124, annexé à la présente, avec la société LSL, domiciliée 33 rue de Metz, 92700 Colombes.

**PRECISE** que la dépense sera inscrite au budget communal de l'exercice considéré.

**DIT** que la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

**DE DIRE** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil par courrier, 7 rue Catherine Puig – 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 6 novembre 2025

Ludovic TORO

Maire de Coubron  
Conseiller Régional d'Île-de-France  
Vice-Président de Grand Paris Grand Est

